

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET SUR LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Tel que l'exige l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier 2019 de la Ville de Beaconsfield et du rapport du vérificateur externe (auditeur indépendant).

1. Faits saillants sur les états financiers au 31 décembre 2019

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été déposés en séance du conseil le 25 mai 2020.

Les états des résultats détaillés et de l'excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 montrent des revenus de fonctionnement de 46 206 957 \$ et des charges fiscales et affectations totalisant 44 793 232 \$. Par conséquent, pour l'exercice 2019, le total de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (le surplus de l'exercice) est de 1 413 725 \$. Une partie de cet excédent provient de revenus supérieurs à ce qui avait été anticipé, notamment les droits de mutation immobilière, les subventions des différents gouvernements, les permis d'urbanisme et les revenus provenant des autres services rendus. Finalement, une portion est également attribuable aux économies qui ont été réalisées dans les dépenses de chacun des services en 2019.

Au 31 décembre 2019, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté s'élevait à 2 724 814 \$ et la partie affectée était de 9 122 030 \$ dont 2 851 679 \$ pour les Infrastructures et 1 406 972 \$ pour la Foresterie urbaine. La Ville disposait également d'un montant de 5 188 164 \$ dans les fonds réservés dans le fonds de roulement.

Au 31 décembre 2019, on retrouve à l'état de la situation financière une dette à long terme de 24 436 000 \$. Cette somme sera remboursée à 31,5 % par des subventions provenant du gouvernement du Québec (7,7 \$M). Les immobilisations totalisent 80 260 370 \$ suite à 7,1 \$M d'acquisitions réalisés en 2019 dont 4,2 \$M en Infrastructures (eau potable, eaux usées, pavage et trottoirs) et 2 \$M en bâtiments.

2. Rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2019

Le 18 mars 2020, la firme Daniel Tétreault, CPA auditeur CA signait le rapport d'auditeur indépendant. Après avoir effectué leur audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, l'opinion suivante a été émise : « À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Beaconsfield au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de la dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

3. Conclusion

Le Rapport financier 2019 et le Rapport de l'auditeur indépendant furent déposés en séance du conseil et furent transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le présent rapport du maire sur les faits saillants sera déposé sur le site internet de la Ville de Beaconsfield. Je remercie les membres du conseil municipal et les gestionnaires pour le travail qu'ils accomplissent, leur rigueur et leur contribution à bien servir nos citoyens et à atteindre les objectifs de notre organisation.

VILLE DE BEACONSFIELD

Votre Maire,

Georges Bourelle

22 juin 2020